

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 09 décembre 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, M. Jean Marie MAHIEU, M. Sébastien KOSLOFF, conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés : Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND,

M. Antoine HAY a donné pouvoir à M. Guillaume DUJARDIN.

Était absente et excusée : Mme Catherine MOUTEL.

Étaient absents : Mme Hélène MOREAU et M. Jean-Luc TALLEC.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 10 Nbre de votants : 12

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme Karine FRANÇOIS.

N° 20251216 - 04 – Objet : ASSOCIATION CULTURE ET HISTOIRE DE CAHAGNES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'Association Culture et Histoire de Cahagnes a réalisé un livre sur l'histoire de Cahagnes intitulé « Cahagnes raconte son histoire ».

Monsieur le Maire envisage l'acquisition de dix exemplaires afin de pouvoir les offrir à diverses personnalités.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote d'une subvention exceptionnelle qui servira à acquérir les dix livres dont le montant total s'élève à 280,00 €.

Etant précisé que Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU et M. Georges LÉVÈQUE, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 10 voix « *pour* », 0 voix « *contre* » et 0 « *abstention* » - **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **280,00 €** à l'Association Culture et Histoire de Cahagnes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 23 décembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS